



République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi

PRIMATURE

MCA SENEGAL

**PROCES VERBAL DE LA DIX-HUITIÈME REUNION ORDINAIRE
DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU
MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-SENEGAL**

Le Mardi 06 mai 2014 à 10h 07 mns, s'est tenue au Radisson Blu Hôtel, la **dix-huitième réunion ordinaire du Conseil de Surveillance du Millennium Challenge Account-Sénégal**, sous la présidence de monsieur Moustapha DIOUF, Président du Conseil.

La réunion a été dûment convoquée le 19 avril 2014, par le Président du Conseil de Surveillance, conformément aux termes (1) du Millennium Challenge Compact (ci-après « Compact ») conclu entre les Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire du Millennium Challenge Corporation (ci-après « MCC »), et la République du Sénégal, agissant par son gouvernement (ci-après « Gouvernement ») signé le 16 septembre 2009; et (2) du décret n°2009-1447 du 30 Décembre 2009 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Millennium Challenge Account Sénégal (ci-après « MCA-Sénégal »), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour ;
2. Adoption des PV de la dix-septième réunion ordinaire du 24 octobre 2013 et de la réunion extraordinaire du 19 décembre 2013 ;
3. Etat d'avancement des activités ;
4. Approbation du Plan de passation des marchés couvrant la période Avril 2014 à Septembre 2014;
5. Approbation des résultats du Rapport d'Audit élaboré par le Cabinet and ERNST & YOUNG pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 ;
6. Questions de ressources humaines ;
7. Questions diverses, Informations sur les prochaines étapes, Agenda de la prochaine réunion de Conseil du Surveillance.

I. MEMBRES DU CONSEIL:

1. Membres présents:

Membres votants:

- **Moustapha DIOUF**
Primature, Président du Conseil de Surveillance
- **Massar WAGUE**
Ministère chargé l'Economie et des Finances
- **Yaya DIATTA**
Ministère chargé des Infrastructures
- **Etienne TURPIN**
Ministère chargé des Collectivités locales
- **Mme Aïta Sarr SECK**
Ministère chargé de l'Environnement
- **Mor Talla KANE**
Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal (CNES)
- **Ousmane KA**
Ministère chargé du développement social et du genre
- **Baye Ibrahima DIAGNE**
Conseil National du Patronat (CNP)
- **Amacodou DIOUF**
CONGAD

Observateurs :

- **Papa Modou NDIAYE,**
Directeur Général de MCA-Sénégal ;
- **Randall WOOD,**
Resident Country Director, Senegal, MCC

2. Membres représentés:

- **Mme Abibatou NDIAYE**
Fédération des Associations Féminines du Sénégal (FAFS)

3. Membres participants par Téléphone ou vidéoconférence : AUCUN.

4. Membres absents:

- **Coly SECK**
Ministère des Affaires Etrangères
- **El Mansour TALL**
Ministère chargé de la Justice
- **Ndiobo DIENE**
Ministère chargé de l'Agriculture

Chaque membre du Conseil reconnaît avoir été convoqué à cette réunion dans un délai raisonnable.

5. Autres personnes présentes:

- Mme Aïssatou FALL NIANG, Représentante de la FAFS
- Mme Molly GLENN, Deputy Resident Country Director, Senegal, MCC

6. Secrétaire de Séance:

- M. Ahmadou TALL, Conseiller Juridique MCA-Sénégal.

II. DEBATS:

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour

Le Président a procédé à la vérification du quorum requis. Il a constaté que ledit quorum était atteint.

Il a ensuite, procédé à l'ouverture de la réunion à 10h 07 mns et à la présentation de l'ordre du jour. Il propose une modification de l'ordre du jour pour y ajouter le point relatif à la présentation et l'approbation du Plan de Suivi & Evaluation (PSE) révisé de MCA-Sénégal.

Amacodou DIOUF : Je pense que nos ordres du jour sont souvent surchargés. Ce qui fait que nos réunions prennent beaucoup de temps. Il faut travailler à alléger l'ordre du jour de nos réunions, même s'il faut, au besoin, augmenter le nombre de réunions. Il nous faut moins de points à examiner par séance pour nous permettre de travailler correctement.

Etienne TURPIN : Je suis d'accord avec cette observation. L'ordre du jour de nos différentes réunions est souvent assez chargé, cela fait que nos réunions prennent beaucoup de temps alors que nous avons d'autres obligations, souvent assez urgentes. Il faudra veiller à limiter le nombre de points inscrits à l'ordre du jour.

Il a été décidé que le président et le Secrétaire du Conseil veilleront, pour les prochaines réunions, à limiter le nombre de points inscrits à l'ordre du jour.

L'ordre du jour a été approuvé, avec la modification proposée, à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Validation des procès-verbaux de la dix-septième réunion ordinaire du 24 octobre 2013 et de la réunion extraordinaire du 19 décembre 2013

Lesdits procès-verbaux ont été examinés et adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés avec les corrections proposées.

3. Etat d'avancement des activités

1. Projet Irrigation et Gestion des Ressources en Eau

M. Cheikh Tidiane SENE a présenté l'état d'avancement des activités du projet irrigation comme suit :

L'Activité d'Irrigation du Delta se focalise sur la réhabilitation des principaux adducteurs ainsi que l'achèvement de la branche B de l'Emissaire.

L'Activité d'irrigation Podor qui finance les études APD/DAO dans quatre (04) cuvettes du département de Podor (Podor (4.334ha), Gamadji (1.233ha), Wawa (2.244ha) et Sinthiou (1.233 ha)) et la réalisation du périmètre pilote de Ngalenka sur 442 ha.

Dans le Delta, suite aux différents appels d'offres, les travaux composés de quatre (04) lots ont été attribués aux entreprises suivantes :

Marché	Attributaire	Montant HT (FCFA)	Référenc e marché	Durée travaux	Date début	Date de fin contractuelle
Lot 1 : Ouvrages sur les adducteurs du Delta	Conduril Engenharia sa	6 893 369 471	MCA-S/IWRM/2012/055	22 mois	21 Janvier 2013	20 Novembre 2014
Lot 2 : Terrassements Adducteurs	Conduril Engenharia sa	29.151.797.996	MCA-S/IWRM/2013/019	26 mois	21 Mai 2013	21 Juillet 2015
Lot 3 : Terrassements Emissaire	Groupeement Razel Bec / Sogea Sattom	31.853.764.457	MCA-S/IWRM/2013/020	26 mois	28 Mai 2013	28 Juillet 2015
Lot 4 : Ouvrages Emissaire du Delta	Groupeement Eiffage SA / DLE Spécialités	5.933.193.721	MCA-S/IWRM/2013/013	20 mois	10 Mai 2013	10 Janvier 2015

Le projet d'aménagement de la Cuvette de Ngallénka a été exécuté à 100 %. Les travaux sont terminés. Le constat d'achèvement des travaux du marché de base a été effectué le 21 février 2014, par la suite la réception provisoire a été prononcée le 09 avril 2014 après la levée des réserves.

Les travaux du lot 1 ont un avancement de 47 % pour une planification de 61 % et un délai consommé de 68,2 % (15 mois/22). Cinq (05) ouvrages sont menés de front : Ponts Demba (dalle coulée), Boundoum (voiles coulées) et Diambar (radier + 2 voiles). Pour Diawel et Barrage Boundoum les bèches sont préfabriquées. Sur les deux (02) ouvrages restants, le complément de palplanche pour les fouilles de l'ouvrage G, l'inspection sous-marine de l'ouvrage prise de Ronkh est faite en vue de son démarrage.

Pour anticiper sur les difficultés d'accès liées à la prochaine saison des pluies, l'entreprise s'est engagée à couler la totalité du béton avant fin juillet 2014.

Les travaux du lot 2 ont un avancement de 31 % pour un objectif de 32 % et un délai consommé de 42,3 % (11 mois/26). C'est après un délai de huit (08) mois sur la mobilisation des engins et les études d'exécution que l'entreprise a lancé les travaux suite à la notification transmise par MCA pour rectification avant le 31 janvier 2014 avec menace de résiliation. Ainsi, plus de 852 % du matériel fut mobilisé avec l'acceptation d'un sous-traitant en renfort (ERB).

Aujourd'hui, les travaux sont bien lancés mais il subsiste un risque de non achèvement d'une partie des travaux dans le délai du compact. Le défi est l'augmentation de la production. Actuellement 4 échelons de déblai en eau sont montés et opérationnels sur le Lampsar amont et le Gorom amont. Avec une bonne production moyenne de 1100 m³/j constatée, la simulation sur cette base montre que si l'entreprise met en place 6 échelons au mois de mai et maintient la cadence on pourrait finir ces déblais en eau qui sont sur le chemin critique.

Les travaux du lot 3 ont un avancement de 34 % pour une planification de 48% et un délai consommé de 41,5% (11 mois/26). Les travaux se déroulent bien sur les déblais en masse du Djeuss mais aussi sur le canal compensateurs rive gauche (CCRG) malgré les contraintes liées au maintien de la desserte en eau des usagers et les lenteurs sur les remblais. Sur les déblais en eau qui s'effectuent en zones difficiles. L'entreprise a installé des GPS qui permettent d'affiner les profils et d'aller plus vite mais la cadence doit être augmentée.

Le retard actuel peut encore être rattrapé.

Les travaux du lot 4 ont un avancement de 47 % pour une planification de 54 % et un délai consommé de 58,3 % (12 mois/20). Les travaux se déroulent bien sans difficultés particulières.

En ce qui concerne les risques d'achèvement, il convient de noter que les travaux du lot 1 vont terminer dans les délais contractuels. Il n'y a pas de risque de non achèvement dans les délais du Compact.

Les travaux du lot 2 présentent encore un risque de non achèvement dans la période du compact. Le focus doit être mis sur l'augmentation de la cadence des déblais en eau et du remblai notamment sur les axes du Lampsar et du Gorom.

Le lot 3 peut encore terminer dans les délais contractuels, mais il y a un risque de dépassement de délai sur les activités de déblais en eau et de remblai. Une accélération du rythme d'exécution de ces activités est nécessaire pour éviter cette situation.

Le lot 4 va terminer dans les délais contractuels, il n'y a pas de risques d'achèvement.

Les enjeux du moment sont les suivants :

- Augmenter l'efficacité dans le management des travaux des lots 1 et 2 ;
- Accroître les cadences de façon durable pour résorber le retard et achever les travaux des lots 2 et 3 ;
- Palier aux contraintes d'accès aux sites durant l'hivernage pouvant engendrer un ralentissement des travaux ;
- Augmenter la cadence du remblai du lot 3 notamment en zone d'eau ;
- Financer et réaliser les travaux non terminés dans le délai du Compact ;
- Assurer la continuité de la desserte en eau des parcelles en campagne.

Les solutions suivantes sont préconisées :

- Revoir et renforcer l'organisation des travaux en relation avec de Conduril et suivre l'amélioration obtenue ;
- Multiplier les échelons, et augmenter les heures de travail en veillant aux incidences sur le coût et la qualité ;
- Pour tous les lots, mener de front plusieurs travaux pour avancer suffisamment avant l'hivernage et, en particulier, sur le lot 1 terminer le génie civil et sur le lot 3 débiter le chenal de décharge ;

- Prioriser l'achèvement des axes hydrauliques ayant le plus d'impact sur les objectifs du programme ;
- Financer les compléments de travaux avec les fonds du gouvernement ;
- Avec l'appui de la SAED, prendre des mesures de sauvegarde et mettre en adéquation les travaux et les campagnes agricoles, cela grâce à une bonne planification et plus de communication en direction des usagers.

Papa Modou NDIAYE : Comme vous venez de le voir, nous avons quatre (4) contrats de travaux sur le projet irrigation. Le contrat concernant les travaux d'aménagement de la Cuvette de Ngallenka vient d'être clôturé. Les travaux ont été achevés. Nous envisageons d'organiser la cérémonie d'inauguration avec les autorités de la République et l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique qui doit quitter le Sénégal au mois de juin prochain.

Aïta SECK : Dans la présentation, il nous a été fait part des enjeux et des solutions. Je voudrais savoir si les solutions qui nous ont été présentées sont en cours d'exécution.

Papa Modou NDIAYE : Il ne s'agit pas de solutions en attente. Dès qu'une solution est identifiée, les dispositions sont prises pour sa mise en œuvre.

Mor Talla KANE : Je félicite M. SENE pour sa bonne présentation. Vous étiez dans une situation de rattrapage et cela a été réussi dans une certaine mesure. Mais j'ai toujours quelques inquiétudes relativement à l'achèvement des travaux. Vous avez mis en évidence les problèmes, mais vous ne faites pas la lumière sur les responsables. La responsabilité des retards repose essentiellement sur les entreprises qui devaient bien connaître la nature du terrain et les matériels les plus adéquats pour y travailler. Les problèmes techniques devaient être bien connus et maîtrisés par les entreprises qui ont été engagées.

Concrètement, je voudrais savoir quels sont les moyens de pression réels dont vous disposez à l'encontre des entreprises pour les amener à régler certains problèmes. Beaucoup de difficultés qui se posent aujourd'hui auraient dû être réglées depuis le début.

Amacodou DIOUF : Je félicite l'équipe de MCA-Sénégal pour les résultats obtenus, surtout pour la finalisation des travaux de Ngallenka. Je suis aussi satisfait des réalisations faites sur le plan social. Les réalisations faites en matière sociale sont très importantes et méritent d'être mises en évidence.

Il a été souligné dans la présentation qu'il pourrait être attendu de l'Etat un engagement financier, comme fonds de contrepartie, afin de finaliser les travaux non achevés. Il est important de savoir quelle serait la hauteur de cet engagement financier pour voir son impact sur le budget de l'Etat et aussi apprécier son effet dans le cadre général de respect des engagements du Sénégal. Il serait bon de clarifier jusqu'à quel point on peut amoindrir les risques de devoir solliciter une contribution additionnelle à l'Etat. Des mesures doivent être prises pour exécuter tous les travaux avec les fonds du Compact.

Ousmane KA : Je me réjouis de constater la réalité de la prise en charge des mesures de protection sociale. Mais, à mon avis, il serait bon d'avoir un document d'ensemble qui retracerait toutes les réalisations en matière sociale, notamment en ce qui concerne l'agriculture familiale.

Actuellement, il y a un important effort qui est en train de se faire dans le cadre de la collecte d'informations en matière de réalisations sociales.

Par ailleurs, je trouve les 10 % de terres réservées aux femmes trop peu, eu égard à leurs capacités contributives.

Pour ce qui est des casses de matériels, il faut envisager de mettre en place une unité permanente de maintenance. Il faut aussi mettre en place un chronogramme de réalisation pour bien maîtriser les chemins critiques.

Yaya DIATTA : il y a eu un moment où tout le monde était inquiet quand on discutait de ces questions. Aujourd'hui la tension a un peu baissé.

Sur le tableau présentant les enjeux et les solutions, il faut une troisième colonne pour expliciter les attentes par rapport à l'Administration. Il serait bon de préciser à ce niveau quelle doit être la contribution de l'Administration.

Etienne TURPIN : Je félicite l'équipe de MCA-Sénégal. Nous avons beaucoup de craintes. Les efforts fournis ont été récompensés. Il faut continuer les efforts pour rattraper tous les retards et terminer les travaux dans les délais contractuels.

Lors de notre passage à Ngallenka, nous avons compris qu'il y avait un ou deux villages qui avaient rejeté les critères de répartition des terres. Quelle est la situation actuellement ?

Massar WAGUE : les entreprises sont responsables des retards. Il faut se donner les moyens pour que les travaux soient achevés dans les délais et avec les fonds du Compact. Si vous dites « financer les compléments des travaux avec les fonds du Gouvernement », c'est déjà se mettre psychologiquement en condition de ne pas achever les travaux. Il ne doit pas s'agir de demander de l'argent à l'Etat pour finaliser les travaux. L'Etat a beaucoup d'autres priorités, il y a d'autres enjeux à prendre en charge. Si le gouvernement avance des fonds pour terminer les chantiers, cela traduira toujours un échec dans l'exécution du programme.

Cheikh Tidiane SENE : Je remercie les membres du Conseil pour leur intérêt à notre présentation et leurs félicitations exprimées à notre endroit.

Nous avons exercé énormément de pressions sur les entreprises pour les amener à prendre des mesures correctives en vue d'améliorer leur rendement et rattraper leur retard. Pour ce qui concerne les lots 1 et 2 Delta, où nous avons d'énormes difficultés, nous avons convoqué à Dakar la direction de l'entreprise sur qui nous avons mis une très forte pression. Nous les avons fait noter tous les risques qu'ils faisaient peser sur leur entreprise en cas d'échec du projet. Nous avons aussi l'Ambassadeur du Portugal à Dakar pour le sensibiliser sur la gravité de la situation, lui faire part des risques de discrédit sur les entreprises portugaise et à solliciter son intervention.

Aujourd'hui, les membres du Conseil d'Administration de Conduril font un suivi très rapproché du déroulement du projet. Cela a donné les résultats que nous avons actuellement.

Les pannes de matériels qui surviennent de temps en temps sont surtout dues aux conditions de travail très critiques. Les pelles amphibies travaillent sur des niveaux d'eau assez élevés. Mais depuis un mois, on connaît moins de problème de panne avec le matériel spécifique qui a été commandé.

Concernant les difficultés liées à la ligne électrique la station de pompage de Diama le tracé a été défini en accord avec la SENELEC. Mais par la suite, il y a eu des modifications de ce tracé qui ont entraîné un problème de PAR.

Notre objectif, c'est de terminer les travaux dans les délais. Nous essayons d'encadrer les entreprises pour renforcer leurs performances et terminer les travaux dans les délais contractuels. Sauf impondérables majeurs, nous sommes sûrs de pouvoir terminer tous les travaux dans les délais du Compact.

Pour ce qui est relatif à l'identification de nos attentes à l'égard de l'Administration, la question est effectivement prise en charge, mais dans le cadre du plan d'Action de maintenance des infrastructures hydro agricoles. C'est une question importante car si les activités programmées ne sont pas mises en œuvre, cela pourrait entraîner des blocages dans l'exécution du projet. Il est donc très important que l'Administration, notamment le Ministère de l'Agriculture, s'emploie à une bonne exécution des activités du plan d'action.

Ibrahima FALL : je voudrais dire qu'en ce qui concerne les réclamations liées à la mise en œuvre des PAR, cela est inhérent à tout projet d'une telle envergure. Tout le monde veut être considéré comme étant affecté par le projet pour bénéficier d'une indemnisation.

Nous avons mis en place tout un ensemble de mécanismes pour prendre efficacement en charge les réclamations et les autorités administratives locales sont fortement impliquées dans les procédures de médiation et de règlement des différends. Nous avons reçu pas moins de 508 réclamations dont 358 ont été jugés concluants.

Papa Modou NDIAYE: Je prends note des recommandations de M. KA sur l'élaboration d'un document spécifique sur les activités sociales de MCA-Sénégal.

Concernant les entreprises, nous avons bien eu à exercer une pression sur elles, nous avons même servi des mises en demeure et nous leur avons clairement fait savoir que nous étions prêts à poursuivre les travaux sans elles. Notre communication à l'endroit des entreprises, c'est de leur faire comprendre qu'à la date du 23 septembre 2015, nous allons simplement arrêter les travaux. Maintenant, nous devons faire des provisions, il nous faut un plan B pour qu'à la fin du Compact que nous trouvons les moyens de finaliser les travaux non achevés dans le cadre du Compact. Il faut donc sécuriser des fonds pour finaliser les travaux en cas de non achèvement.

Notre dernière demande de décaissement introduite en début mars, n'a été approuvée que récemment, le 25 avril 2014. Cela parce que le MCC a estimé que la Condition préalable liée au projet de réhabilitation des routes n'avait pas été satisfaite par le gouvernement.

La question des contestations des critères de répartition des terres dans le village de Mbala est maintenant derrière nous. Certains habitants de ce village avaient émis des contestations. Mais avec des séances d'explication et l'appui des autorités locales et chefs religieux de la zone, un consensus a été trouvé. Tout le monde a adhéré aux critères consensuels de répartition des terres.

2. Projet Réhabilitation des Routes

M. Abdoulaye SYLLA a présenté l'état d'avancement des activités du projet de réhabilitation des routes comme suit :

Pour les travaux de réhabilitation de la route RN2, entre Richard-Toll et Ndioum, le taux global d'exécution financière du projet est de 37.17 % alors que le taux planifié est de 57 %. Ce qui se traduit par un retard de 2 mois et demi qui peut être résorbé compte tenu des rendements minimaux de 700 ml par jour en couche de fondation et en couche de base et une diminution des masses des travaux liée à l'optimisation dans le redimensionnement.

Le MCA Sénégal prépare la soumission au MCC, d'une proposition détaillée en vue d'un prolongement des travaux de la RN2 sur environ 30 à 40 km, soit jusqu'à hauteur de Aéré Lao. Les études technico-économiques du tronçon additionnel sont en cours et les termes de références décrits de même que l'étude du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) qui devra aussi être prise en charge.

Pour ce qui est des travaux de construction du pont de Ndioum et de ses bretelles d'accès, l'état d'avancement financier des travaux, à la fin du mois d'avril, est de 41.10 % contre un taux planifié de 53%. Cependant, l'avancement physique moyen est de 51 %.

La bonne marche des travaux du pont de Ndioum a été principalement perturbée par les non-conformités enregistrées au niveau des travaux de fondation de la culée C1 et que l'entrepreneur a tardé à lever. Les pieux incriminés viennent tout juste d'être validés suite à l'avis de non-objection du Bureau de contrôle Veritas sur le rapport élaboré par l'entrepreneur après exploitation des essais de chargement et de carottages recommandés par ce même Bureau. Ce qui a permis de relancer les travaux.

Les travaux se déroulent normalement actuellement. La sortie de l'ensemble des piles du pont est prévue avant la montée des eaux et libération du cours d'eau du Doué. La finition des travaux est prévue en fin Aout 2014, avec un retard de près d'un mois.

Concernant le projet de réhabilitation de la route nationale n°6, à la date du 30 Avril 2014, le lot n°1 (Ziguinchor – Tanaff), confié à l'entreprise Corsan Corviam Construcccion, a enregistré un avancement physique de 10 % contre un taux planifié de 38 %. Le taux d'avancement financier à la même date est de 5 % contre un taux planifié de 30 %. Cette situation résulte principalement du faible niveau de mobilisation des moyens techniques de l'Entrepreneur pendant la première année de déroulement des travaux ; du dysfonctionnement aigu noté dans le management du projet par l'équipe sur site qui ne semble pas bénéficier du soutien de son siège ; du retard important noté dans la finalisation des différentes études ; des difficultés éprouvées par l'Entrepreneur pour s'approprier et appliquer les dispositions contractuelles et de sa volonté manifeste de ne pas respecter les instructions de la mission de supervision des travaux et des problèmes de trésorerie interne à l'entrepreneur qui ne lui permettent pas d'assurer une production suffisante permettant de générer des ressources promptes à supporter les charges du chantier. En effet, pour achever les travaux dans les délais, il faut que l'entreprise parvienne à réaliser des décomptes mensuels de 4,5 milliards alors que souvent elle est à peine à 25 millions de francs de décompte. Son décompte le plus élevé était à hauteur de 700 millions de francs.

L'entrepreneur a sollicité une avance supplémentaire d'un montant de 4 724 130 864 F CFA (soit 10 % du montant du marché) pour lui permettre d'améliorer sa trésorerie. Dans le souci d'accompagner l'entrepreneur, MCA Sénégal a accepté de lui consentir cette avance exceptionnelle mais selon des conditions qui lui ont été clairement exposées, notamment le recrutement, comme Sous-Traitants, d'autres entrepreneurs facilement mobilisables.

Pour les travaux du lot n°2 (Tanaff – Kolda), avec la même entreprise Corsan Corviam Construcccion, à la date du 30 Avril 2014, un avancement physique de 13% est enregistré contre un taux planifié de 25%. Le taux d'avancement financier à la même date est de 8% contre un taux planifié de 30 %. Si au niveau de ce lot, la mobilisation des moyens prévus au niveau du contrat est meilleure qu'au niveau du lot 1 de la RN6, il demeure qu'un retard important est noté dans la progression globale des travaux. Cependant, la mobilisation d'un Sous-Traitant, en l'occurrence ELMASA, permet d'espérer que les travaux seront exécutés dans les délais du Compact.

Les travaux du lot n°3 (Kolda – Vélingara) exécutés par le groupement d'entreprise CSE-SOSETER, ont connu un avancement physique de 9,96 % pour un délai contractuel consommé à 48,73%. Ce retard est consécutif à un non démarrage de la couche de base et du revêtement dont les études de formulation sont en attente de finalisation par la CSE. Les difficultés majeures actuelles sont liées au non démarrage des travaux de la couche de base ainsi que de la couche de revêtement. Un retard de deux mois sur ces activités est constaté. Ceci est dû au fait que l'Entrepreneur n'a pas maîtrisé le planning des études de formulation corrélativement au planning global des travaux.

Pour ce qui concerne les travaux du lot 4, Pont de Kolda, réalisés par l'entreprise Corsan Corviam Construcccion, à la date du 30 Avril 2014, un avancement financier de 30.37 % est enregistré contre un taux planifié de 51 %. Le taux d'avancement physique à la même date est de 37.9 % contre un taux planifié de 54 %. Ce retard est dû au temps pris par l'entrepreneur pour finaliser les études de la variante qu'il a proposée pour le pont mais aussi de la mobilisation tardive du matériel de fondation profonde. Cependant, le nouvel encadrement du projet manifeste une meilleure prise en charge des préoccupations de l'Ingénieur et les travaux se déroulent mieux.

Globalement, La mise en œuvre des activités du projet Routes accuse un retard assez important. Le retard est de l'ordre d'un à deux mois dans la zone Nord. Au Sud, il reste plus important. Les travaux confiés à l'entreprise Corsan Corviam Construcccion sont particulièrement les plus critiques. Ils courent un risque sérieux de non-achèvement dans le délai du Compact.

Papa Modou NDIAYE : Je voudrais apporter des précisions en ce qui concerne le déroulement du projet de réhabilitation des routes. La réalité est que l'entreprise Corsan Corviam Construcccion qui est en place sur le lot n°1 de la RN6 n'est pas capable de faire les travaux. Nous avons fait moult pressions sur l'entreprise, mais aujourd'hui force est de constater qu'elle a des difficultés majeures de trésorerie.

Le MCA-Sénégal a adressé une note à Madame le Premier ministre et au MCC pour recommander la résiliation du contrat du lot n°1 RN6. Mais il faut dire que cette résiliation entrainerait beaucoup d'autres incidences. Il faudra réussir à mobiliser rapidement sur le chantier d'autres entreprises et, pour cela, nous aurons besoin du soutien du Conseil de Surveillance, du Gouvernement et aussi du MCC. L'autre option c'est de poursuivre les travaux avec l'entreprise Corsan Corviam Construcccion, mais tout en sachant qu'elle ne dispose pas des capacités d'achever les travaux dans les délais du Compact.

Enfin, je précise que c'est la même entreprise qui est sur le lot 1, le lot 2 et sur le pont de Kolda (lot 4). Donc, il y a un risque que la décision de résilier le contrat du lot 1 ait des impacts sur les deux autres lots.

Moustapha DIOUF : Je voudrais avoir l'avis du bailleur sur le problème et sur les solutions qu'il pense possible de mettre en œuvre. Manifestement, l'entreprise Corsan Corviam Construcccion n'est pas capable de faire le travail qui lui est confié.

Mor Talla KANE : C'est plus profond que ça. Cette entreprise a une pratique de prédateur. Ils sont habitués à ce genre de pratiques. Ils ont eu des problèmes dans d'autres pays africains.

Etienne TURPIN : J'ai pris part à la mission dans la zone sud. Un peu partout, nous avons noté des retards dans l'exécution des travaux, avec sur certains points des retards très importants.

On a eu l'impression qu'au niveau des autres lots, le travail se déroulait normalement, mais au niveau du lot n°1, ça ne bouge pas. L'entreprise n'a pas les moyens de faire les travaux et il serait hasardeux de lui accorder 10 % d'avance supplémentaire.

C'est qu'il faudrait savoir, c'est si juridiquement il est possible de lui imposer des Sous-Traitants.

Randall WOOD : Nous sommes complètement en phase avec le MCA-Sénégal. Corsan Corviam n'exécute pas les travaux. Même sur le lot 2, nous avons des inquiétudes. L'entreprise avait posé un problème de financement, nous lui avons proposé des solutions très pratiques, mais elle les a refusées. Notre choix est aujourd'hui réduit.

Amacodou DIOUF : La situation est très grave. Des milliards ont été investis dans ce projet. C'est très grave. Il faut que nous prenions toutes nos responsabilités. Nous sommes dans un pays qui n'a pas d'argent. Pourquoi continuer avec une entreprise qui a démontré toute son incapacité ? Il ne faut plus engager un seul centime de franc. Il faut arrêter avec cette entreprise.

Avant, c'était avec l'entreprise espagnole chargée des travaux du pont de Ndioum qui posait problème avec ses multiples réclamations. C'est une fraude ! Il y a de la mafia la-dedans. Il faut faire preuve de vigilance.

Autre chose, dans les présentations, il ne faut pas séparer les questions liées à l'exécution des travaux des questions sociales, cela pose problème. Il faut nous dire comment les aspects liés aux problèmes de population ont été gérés dans le cadre de l'exécution des travaux.

Massar WAGUE : Je suis d'accord sur le principe d'arrêter avec l'entreprise Corsan Corviam. Mais après, est ce qu'on pourra mettre sur le chantier d'autres entreprises ? Si cela est possible, ce serait la meilleure solution.

Si l'on résilie le contrat du lot 1, l'entreprise pourrait nous coincer sur les deux (02) autres lots 2 et 4. Donc la solution doit être envisagée de façon globale. Aussi, il faudrait dire quelles seront les conséquences de cette situation sur l'entreprise. Qu'est ce qui est prévu en termes de sanction ? Il faut casser cette dynamique de l'entreprise.

Yaya DIATTA : Nous avons eu l'opportunité de faire la visite de site du mois de juillet 2013 et celle d'avril 2014. Rien ne s'est passé entre ces deux dates. Si l'entreprise demande de l'argent, c'est pour préparer sa sortie du chantier, mais pas pour travailler.

Je demande une simulation pour faire ressortir toutes les solutions que les procédures FIDIC permettent de faire appliquer. Corsan Corviam n'a pas l'intention de travailler. L'entreprise se fout de nous.

Baye Ibrahima DIAGNE : Je me réjouis de constater que l'entreprise nationale travaille mieux que l'entreprise étrangère. Mais je me pose vraiment des questions sur le management du projet. Nous avons tous une part de responsabilité dans ce qui arrive, tant la Direction Générale que le Conseil de

Surveillance. Je pense qu'il faudra faire appel à des entreprises patriotes et mettre en place un consortium d'entreprises nationales pour assurer la finalisation des travaux.

Randall WOOD : L'entreprise Corsan Corviam pense pouvoir se faire de l'argent avec les réclamations. Mais ça ne sera pas le cas. Le MCA-Sénégal est bien dans ses droits. C'est une avance de démarrage de 10 % du montant du contrat qui a été donné à toutes les entreprises qui travaillent dans le cadre du programme et ces entreprises ont bien pu travailler avec ça. C'est seulement avec Corsan Corviam qu'il y a de grands problèmes.

Mor Talla KANE : Si on est sûr qu'en l'état actuel on n'a pas pu avoir le temps de mettre en œuvre une procédure d'appel d'offres pour sélectionner d'autres entreprises, nous devrions trouver une autre solution. Corsan Corviam cherche à récupérer sa mise et partir. Même si on lui exige de prendre des Sous-Traitants, elle va faire en sorte de ne s'entendre avec aucune autre entreprise.

La non-exécution des travaux en Casamance pose des risques de stabilité politique et même de sécurité. La question est très sensible.

Aïssatou FALL NIANG : Le problème est grave. Il faut voir sur le plan juridique qu'est ce qui est possible de faire. Il faut étudier toutes les conséquences des décisions qui seront prises.

Ousmane KA : La situation pourrait être très grave de conséquences. Je voudrais savoir si dans les procédures du MCC il est prévu la clause d'interdiction de soumissionner.

Papa Modou NDIAYE : Nous n'avons pas attendu les bras croisés jusqu'aujourd'hui pour dire que nous devons résilier le contrat du lot 1 de la RN6. Nous avons servi à l'entreprise des mises en demeure, tenu avec ses dirigeants plusieurs réunions, rédigé des notes à l'attention de la primature et du MCC pour expliquer notre position. Nous avons demandé à MCC de nous autoriser à confier les travaux directement à l'entreprise CSE en lui adjoignant des Sous-traitants, mais le bailleur a exprimé son opposition à cette solution parce qu'il s'agirait d'un marché par entente directe. Le premier ministre nous a dit qu'elle est d'accord avec la position du bailleur sur ce point. En termes de passation des marchés, nous avons des contraintes ; il y a beaucoup de procédures à respecter. En plus, il faut prendre en compte en cas d'appel d'offres, la possibilité d'un dépassement de l'enveloppe budgétaire. Dans ce cas, qu'est ce qui va se passer ? Est-ce que l'Etat est prêt à financer le gap budgétaire ? Ensuite, en cas d'augmentation des coûts, est ce que le MCC ne posera pas le problème de rentabilité économique du projet pour renoncer à son financement ?

Pour ce qui est de l'impact de la décision de résiliation sur les autres lots, nous pouvons retenir que sur le Lot n°2, Corsan Corviam a mobilisé un Sous-Traitant, ELMASA, qui est sur le site. Nous pouvons envisager de poursuivre les travaux avec cette entreprise. En ce qui concerne le pont de Kolda, nous pouvons envisager des solutions.

Moustapha DIOUF : Le Gouvernement du Sénégal, par le biais de la Primature, n'est pas favorable à la résiliation du contrat. Politiquement, cette solution comporte des risques. Le Gouvernement mettra tous les moyens pour réaliser les travaux. Des réflexions sont en cours pour trouver une solution de compromis. Nous avons une expertise locale. L'entreprise CSE peut travailler avec d'autres. Le Gouvernement du Sénégal ne tend pas vers la résiliation.